

# CiFAR demande la prolongation des sanctions de l'Union Européenne gelant les avoirs de Moubarak

CiFAR a lancé aujourd'hui un appel au Conseil de l'Union européenne pour que le 21 mars il prolonge les sanctions gelant les actifs de 19 membres de la famille et des amis de Moubarak.

Pendant les manifestations en Égypte de 2011 – qui ont conduit à la chute du dictateur de longue date Hosni Moubarak – le Conseil européen a pris une décision remarquable et à l'époque relativement sans précédent : il a demandé aux États membres de geler de manière préventive les actifs détenus par le dictateur déchu, ses collaborateurs immédiats et sa famille dans toute l'Union Européenne.

Depuis, le Conseil a prolongé ce gel chaque année pour donner aux autorités plus de temps pour travailler au recouvrement de ces avoirs. En mars 2017, le Conseil examinera une fois de plus s'il convient de poursuivre ou de mettre fin au gel de ces avoirs.

La fortune de Moubarak a été déposée dans des banques ou investie, non seulement en Égypte, mais aussi dans des pays étrangers comme la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne. Une grande partie de sa fortune – et de celle de sa famille – a été investie dans des comptes bancaires offshores en Europe. D'après les estimations, la fortune de la famille de Moubarak s'élèverait à au moins 5 milliards de dollars, certains médias la chiffrant même entre 40 et 70 milliards de dollars.

En Europe, Moubarak possède un manoir de six étages dans le quartier de Knightsbridge à Londres et une maison près du Bois de Boulogne à Paris. En Espagne, 28 millions d'euros ont été gelés, incluant 2 propriétés à Madrid et 7 à Marbella (Malaga), ainsi que 5 voitures de luxe.

CiFAR croit fermement que le gel et la restitution des actifs de Moubarak sont extrêmement importants :

- Premièrement, cela montre qu'il y a des conséquences à la corruption et que les responsables politiques corrompus ne peuvent pas y échapper en cachant leur argent à l'étranger.
- Deuxièmement, le recouvrement d'avoirs et leur rapatriement peuvent rendre justice aux victimes et faire partie du processus de réconciliation.
- Troisièmement, les avoirs volés récupérés peuvent constituer des ressources essentielles pour le financement des services publics et pour des investissements



dans les infrastructures et autres programmes visant à améliorer le développement économique et social.

«Le vol d'avoirs publics par des représentants de l'État est un crime» a déclaré le président de CiFAR, Jackson Oldfield, le 7 février 2017. «Le Conseil européen a un devoir envers les citoyens égyptiens et les citoyens de chaque pays européen de punir les responsables politiques corrompus et leurs réseaux. Nous encourageons le Conseil européen à ne pas accepter le vol d'avoirs publics et à maintenir le gel des avoirs de Moubarak en mars 2017. »

CiFAR, le Forum Civil pour le Recouvrement des Avoirs, est une ONG internationale fondée en 2015 à Berlin qui a pour mission de relayer et de diffuser les positions de la société civile du monde entier sur les avoirs publics volés, d'aider la société civile à travers le monde à devenir un acteur fort et efficace en matière d'avoirs volés et de construire un réseau mondial d'organisations de la société civile travaillant sur le recouvrement d'avoirs.

Pour les demandes de la presse, écrivez à [communication@cifar.eu](mailto:communication@cifar.eu).